Contribution de Vallée Sud – Grand Paris



Nom de l'organisme : Vallée Sud – Grand Paris

Contact: ALBASINI Dominique - <u>Dominique.ALBASINI@valleesud.fr</u>

Présentation de l'auteur

Né de la fusion de trois intercommunalités (les Communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, de Sud de Seine et la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge), Vallée Sud - Grand Paris fait partie des 12 Territoires qui composent la métropole du Grand Paris.

C'est une intercommunalité composée de 11 communes : **ANTONY**, BAGNEUX, BOURG-LA-REINE, **CHÂTENAY-MALABRY**, CHÂTILLON, **CLAMART**, FONTENAY-AUX-ROSES, **LE PLESSIS-ROBINSON**, MALAKOFF, MONTROUGE, SCEAUX.

En quoi nous sommes concerné par le projet

Vallée Sud – Grand Paris est un acteur engagé dans le domaine du Transport sur le Territoire, avec Vallée Sud Bus notamment. Le projet de prolongement de la ligne de tramway T10 impacterait fortement le Territoire dans son ensemble, et plus particulièrement les 4 communes directement concernées par la ligne (en gras cidessus).

Présentation de notre position et de nos principaux arguments

UN ATOUT POUR NOTRE MISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vallée Sud-Grand Paris mène une politique active de promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Nous avons mis en place des dispositifs pour favoriser l'intégration des entreprises dans le Territoire. Grâce à un écosystème économique de premier plan, Vallée Sud-Grand Paris s'est donné pour mission d'offrir des opportunités de croissance pour l'ensemble des entreprises.



Or, l'un des enjeux du projet est de mieux desservir des pôles urbains en plein développement, pour relier les habitants aux bassins d'emplois de Paris, de Boulogne-Billancourt et de La Défense.

Le prolongement du T10 apporterait des avantages déterminants pour l'activité économique, tant pour les entreprises que nous accompagnons, que pour les habitants du Territoire envisageant une mobilité professionnelle.

UN ATOUT POUR NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, CONCRETISE PAR NOTRE PCAET

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, les collectivités territoriales telles que Vallée Sud - Grand Paris, mettent en œuvre des stratégies et des programmes d'actions spécifiques. Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) est un projet de développement durable conduit à l'échelle du territoire qui vise à agir sur les points suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air et l'optimisation de notre consommation énergétique. Le PCAET de Vallée Sud-Grand Paris a été adopté le mercredi 30 mars 2022 en Conseil de Territoire.

Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les impacts dus aux changements climatiques en agissant sur les émissions liées aux transports, aux logements, aux activités des bureaux... Il doit aussi permettre de rendre le Territoire "résilient" face aux conséquences du dérèglement climatique tels que les phénomènes naturels exceptionnels parfois extrêmes : canicules, inondations...

En Ile-de-France, l'un des facteurs majeurs de pollution de l'air est lié à la circulation automobile. À l'horizon 2035, les prévisions réalisées avec le modèle routier départemental mettent en évidence une amplification de la congestion et un renforcement des points durs de circulations observés sur le territoire. Le réseau routier actuel est déjà congestionné aux heures de pointe.

Le prolongement du Tramway T10 représente une alternative forte à l'usage de la voiture, nécessairement positive pour la réduction des gaz à effets de serre sur le Territoire.

UN ATOUT POUR L'EFFICACITE DE NOTRE RESEAU DE BUS

Vallée Sud Bus est le nouveau service de réseau de transport public géré par Vallée Sud - Grand Paris en partenariat avec Ile-de-France Mobilités et opéré par le groupe Transdev. Il est en service depuis le samedi 14 janvier 2023.

Repensé afin de répondre aux nouvelles attentes des habitants, Vallée Sud Bus a étendu son offre pour favoriser et améliorer la desserte locale en prenant notamment en compte les nouveaux aménagements urbains jusqu'ici non desservis.

Constitué de 10 lignes, Vallée Sud Bus permet à ses usagers de se déplacer à travers les villes du Territoire grâce aux lignes de bus urbains déjà existantes, mais dont l'offre a été améliorée pour faciliter davantage les déplacements des citadins.

Parce qu'il est de nature à diminuer les encombrements routiers, le projet de prolongement du T10 renforcera l'attractivité et l'efficacité du réseau Vallée Sud Bus.



NOUS SOUTENONS LE SCENARIO DE REFERENCE, CONFORME A NOS VALEURS

DANS LE SCENARIO DE REFERENCE, NOUS APPRECIONS :

- Des interventions sur le paysage urbain limités aux stations, à l'entrée du tunnel et aux ouvrages annexes.
- La forêt de Meudon préservée intégralement.
- Des impacts plus faibles sur le bâti.
- Pendant les travaux, des conséquences réduites sur la circulation routière et sur le stationnement, sans conséquence par la suite.
- L'implantation en tunnel permet de s'affranchir des contraintes de pentes et des largeurs d'emprises en surface.
- Un temps de correspondance plus long pour accéder aux quais de la future ligne 15 du métro par rapport à une correspondance en surface, mais celui-ci serait compensé par la vitesse plus élevée. De plus, la circulation du tramway en tunnel offrirait une meilleure fiabilité des temps de parcours.
- Il permettrait une économie de 100M d'euros par rapport à l'option surface.

SI LE SCENARIO ALTERNATIF ETAIT CHOISI, NOUS REGRETTERIONS :

- Le tracé traverserait le centre-ville de Clamart, où il intercepterait 5 périmètres de protection de monuments historiques et nécessiterait l'abattage de 270 arbres d'alignements (280 plus petits pouvant être replantés).
- Il traverserait également la forêt de Meudon, où il nécessiterait la suppression de 1,5 hectares de surface boisée.
- Du fait de l'étroitesse des rues empruntées, il nécessiterait de nombreuses acquisitions foncières et la démolition d'environ 70 bâtiments (dont 70 % de collectifs).
- Plusieurs rues devraient être mises en sens unique ou fermées à la circulation. Ces évolutions entraineraient des reports de circulation vers les rues attenantes.
- En phase d'exploitation, il impacterait la circulation des bus du fait de la suppression des voies dédiées.
- Il impliquerait la suppression de la quasi-totalité des places de stationnement sur les axes empruntés par le tramway (720 places au total), sans possibilité de restitution.
- Le temps de correspondance avec la ligne 15 du super métro serait moins élevé mais la vitesse serait réduite du fait de la circulation sur la voirie et du nombre de stations plus élevé.

Conclusion synthétique

NOUS SOUTENONS LE PROJET DE PROLONGEMENT, QUI SERA UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR TOUT LE TERRITOIRE, ET UN COMPLEMENT INDISPENSABLE A L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN EN DIRECTION DES HABITANTS.

NOUS SOUTENONS LE SCENARIO DE REFERENCE, COMPTE TENU DE SES AVANTAGES
DETERMINANTS POUR MINIMISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET



Bénéfique pour l'attractivité économique du Territoire et la qualité de vie de ses habitants, le prolongement de la ligne de tramway T10 est également cohérent et synergique avec les grands projets d'aménagement menés par Vallée Sud – Grand Paris, comme la piétonnisation du centre-ville de Clamart